

Sainte-Anastasie sur Issole



Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Val d'Issole
Arrêté préfectoral du 14/03/2015 relatif aux activités éditoriales

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Réglementation 1 seule)	En tout feu de bois	Interdiction des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonde, de fauche)	INTERDIT			
			INTERDIT			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PUBLIC	A l'extérieur des lieux, forêts, landes, champs, parcs et en cas de forte présence de personnes	Jeter des objets en brûlant	INTERDIT			
			INTERDIT			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX PROPRIÉTAIRES ET USAGERS D'UNE MAISON	A l'extérieur des lieux, forêts, landes, champs, parcs et à moins de 200 m de vos voisins	brûler des végétaux coupés en sur place (sauf de : - résines végétales, - déchets alimentaires, - déchets dangereux, - déchets de construction) Écarter (pour les hydrauliciens de plomberie à brûler) d'écarter des feux de cuisson ou d'office	LOI 2191	LOI 2192	LOI 2193	LOI 2194
			POSSIBLE	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE
			POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	INTERDIT
			POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	INTERDIT

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2015

N°294

ATTENTION A L'USAGE DU FEU !
(Consulter la Mairie)

LE MOT DU MAIRE

Il y a eu la rentrée scolaire, ce qui n'est pas tout mais n'est pas rien !
Et puis, en deuxième rideau, ce qui pour beaucoup a pu passer inaperçu "la rentrée associative".

Ceci étant, le temps est donc venu de faire un point objectif sur la concomitance de ces deux actions en faveur de la jeunesse :
Sur les chiffres d'abord : le monde associatif de Ste-Anastasie accueille 182 jeunes. Or si l'on rapproche ce chiffre de ceux de la petite délinquance locale, nous constatons qu'à une ou deux exceptions près, aucune de ces jeunes ne se trouve dans les deux catégories. Autrement dit aucun de nos auteurs d'incivilités ne fréquente l'une de nos nombreuses associations.

De là à conclure que la vie associative constitue le premier moyen de sociabilité de la jeunesse il y a qu'un petit pas à franchir, ce que je fais sans état d'âme.

Et puis enfin, s'il nous faut évoquer pour conclure le coût du soutien de la commune à ce monde sportif, culturel et de loisirs qui ne concerne d'ailleurs pas uniquement les plus jeunes, nous constatons qu'il est insignifiant, ceci pour une indiscutable raison, celle du bénévolat intégral auquel tous nos dirigeants sont intrinsèquement attachés.

Donc, comme les plus jeunes d'entre nous, disons « qu'il n'y a pas photo ». Quant à d'autres recettes miraculeuses, pourquoi pas ?

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

CHRONIQUE MUNICIPALE

Conseil municipal en date du 3 septembre 2015

N°2015-33 : Cotisation foncière des entreprises : fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la modification de l'article 1647 D du Code Général des Impôts, le montant de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum doit être modifié et établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

CA ou recettes HT en € / Montant de la base minimum
≤ à 10 000 / Entre 212 et 505

> à 10 000 € ≤ à 32 600 / Entre 212 et 1009

> à 32 600 € ≤ à 100 000 / Entre 212 et 2119

> à 100 000 € ≤ à 250 000 / Entre 212 et 3532

> à 250 000 € ≤ à 500 000 / Entre 212 et 5045

> à 500 000 / Entre 212 et 6559

Vu l'article 1647 du Code Général des Impôts et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir comme base servant à l'établissement de la cotisation minimum les montants ci-dessous :

Tranche 1 : 252 € ;

Tranche 2 : 650 € ;

Tranche 3 : 1 200 € ;

Tranche 4 : 1 860 € ;

Tranche 5 : 2 600 € ;

Tranche 6 : 3 400 €.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°2015-34 : Annulation de titres : mise en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'admettre en non valeur des factures ordures ménagères de l'année 1999 à 2003 pour un montant total de 1 964,38 €. Adopté à l'unanimité.

N°2015-36 : Budget communal : décision modificative n°1

Investissement :

Opération 13 : Acquisition de matériel

2188 Autres immos corporelles - 9 000 €

Opération 17 : Divers travaux communaux

2135 Installations générales + 7 000 €

Opération 23 : Acquisitions foncières

2138 Autres constructions + 100 000 €

2111 Terrain nu- 20 000 €

Opération 48 : Rénovation Chaussée rue Alphonse Daudet

2313 Immos en cours construction - 41 000 €

Opération 51 : Travaux aménagement salle polyvalente

2188 Autres immos corporelles + 2 000 €

Opération 64 : Etanchéité toiture cave coopérative

2135 Installations générales - 9 000 €

Opération 69 : Rénovation Rue Notre Dame

2313 Immos en cours construction - 30 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

N°2015-35 : Prix des concessions du cimetière

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marie ROY, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal est appelé à fixer comme suit le prix des concessions du cimetière communal :

Nombre / Surface / Concession terrain / Caveau + filtre / Total

3 places / 2 m² / 400 € / 2 200 € / 2 600 €

4 places / 4 m² / 800 € / 2 600 € / 3 400 €

6 places / 4 m² / 800 € / 3 300 € / 4 100 €

Columbarium (gravure et plaque comprise) pour une durée de 30 ans : 900 €

Renouvellement de concession quinquennale : 250 €

Renouvellement de concession trentenaire : 300 €

Renouvellement de concession Columbarium : 250 €

Nombre / Surface / Concession terrain

..... 15 ans / 30 ans

1 place / 4 m² / 900 € / 1 000 €

2 places / 4 m² / 900 € / 1 000 €

3 places / 4 m² / 900 € / 1 000 €

4 places / 4 m² / 1 000 € / 1 100 €

5 places / 4 m² / 1 100 € / 1 200 €

Adopté à l'unanimité. La présente délibération annule et remplace la délibération n°07/2004 en date du 06 février 2004.

N°2015-37 : Signature d'une convention de prestation d'organisation et de gestion de l'accueil de loisirs des 3-12 ans et des nouvelles activités périscolaires (NAP) de la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2016 la convention venant de lui être adressée par l'O.D.E.L. Var :

- Pour l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la commune de Forcalqueiret pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne du 01/01/2016 au 31/12/2016.

- Pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) :

Les enfants seront accueillis en période scolaire chaque vendredi après-midi de 13H30 à 16H30 du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention.



TRAVAUX DU MOIS

Entretien des espaces verts :

Tonte du Pré de la Font, Village,

Parking des Ferrages : jardinières et abords, arrosage arboretum, nettoyage des côtés de la cave coopérative.

Travaux :

Travaux aux écoles, installation de porte à la station de pompage, nettoyage du judo.

Divers : Préparation des festivités

Conseil municipal en date du 9 septembre 2015

N°2015-38 : Acquisition par la commune d'un ancien local commercial

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition du rez-de-chaussée d'un immeuble cadastré Section D parcelle 470 lieu dit Le Village, sis 12 Rue Notre Dame d'une superficie de 65 ca.

La destination de ce local s'inscrit dans une politique d'anticipation économique de la commune sur une opération d'intérêt public.

Vu par ailleurs, l'article 15 du règlement du S.C.O.T. et notamment l'article 15-1-4 préconisant le maintien d'une offre de proximité dans les autres communes de la Provence Verte.

Le Maire indique qu'une concertation avec l'Agence Ludo Grisolle vendeur a permis de fixer à l'amiable le montant de cette acquisition à 82 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-décide l'acquisition de cet immeuble aux conditions proposées ;

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction traitée par Maître Paya, Notaire à Garéoult ;

-dit que les dépenses correspondantes seront prises au budget communal 2015 article 2138 opération 23 acquisitions foncières.

LA VIE AU VILLAGE

INFORMATION

Le Conseil Municipal accueillera
les nouveaux arrivants à Ste-Anastasie le
dimanche 18 octobre 2015
à 11h30
Salle Garnier

Commémoration Libération Ste-Anastasie le 17 août 1944



URBANISME Information

- Signalement de MERULES

Par courrier du 11/09/2015,

la Préfecture nous informe d'un risque de contamination par les MERULES (champignons lignivores qui s'attaquent aux bois, notamment aux charpentes et boiseries des maisons).

Afin d'identifier les zones présentant un risque, il est demandé aux propriétaires ou occupants d'un logement contaminé de le signaler à la mairie.

Cette dernière sera chargée de faire remonter l'information à la DDTM du Var.

Merci de votre collaboration.

Rappel : le même dispositif est en vigueur concernant les termites. Comme de nombreuses communes du Var, Ste-Anastasie est classée en zone contaminée (délibération du conseil municipal du 31/08/2001).

Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme

RIVIERE PROPRE

Une fois encore la Journée Rivière Propre organisée le 12 septembre a démontré pleinement son utilité et sa capacité à mobiliser tous ceux qui se sentent concernés par la protection de la nature et plus précisément de la qualité de leur rivière Issole.

Journée familiale, associative et aussi scolaire, ce fut un instant sympathique et une chasse aquatique ayant permis une fois encore quelques pêches surprenantes qui ont pu nous démontrer que beaucoup encore reste à faire.



AVIS DE RECHERCHE

Le 12 septembre nous sommes parties fièrement nettoyer la rivière. Nous avons très bien travaillé tant et si bien que notre propriétaire nous a déchaussé parce qu'il avait les pieds mouillés. Malheureusement, nous avons été oubliées au bord de l'eau et la mairie nous a recueillies. Nous espérons retrouver rapidement notre maître et nous l'attendons à l'accueil de la mairie.

LA VIE AU VILLAGE

INFORMATION

Depuis le Mardi 29 septembre 2015
Le **tabac presse MINIPRIX**
est fermé tous les mardis sauf juillet-août



Restaurant BAR DES AMIS

Ouvert tous les jours midi et soir
(sauf dimanche et lundi soir)

Restauration traditionnelle et familiale
- tête de veau 1er et 3ème jeudi du mois
- aïoli 2ème et 4ème vendredi du mois
- couscous dernier week-end du mois
et notre carte d'omelettes à partir de 7,50 €
+ plats à emporter
Tel : 04.94.37.50.01

EVE COIFFURE

Horaires d'ouverture à partir du mois d'octobre



Lundi de 8h30 à 12h
Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Samedi de 8h30 à 17h non stop

Merci de votre fidélité !

L'**ESCALE** vous informe de ses horaires :

Du mercredi au vendredi
de 7h à 14h et de 17h à 22h

Du samedi au dimanche
de 9h à 14h et de 17h à 22h

PS : le lundi et mardi possibilité de repas jusqu'à 25
personnes uniquement - sur réservation.

Tel : 04.94.86.43.44 ou 06.98.44.73.75

L'Escale tient aussi à remercier la municipalité de sa
compréhension suite à ses demandes pour le bon
fonctionnement du commerce. Merci à eux et à notre
fidèle clientèle.

L'Escale

Ecole Maternelle : rentrée scolaire 2016

Afin de préparer la prochaine année scolaire, il nous est
nécessaire de connaître les prochains effectifs.

Aussi, les parents des enfants nés en 2013, pourraient-ils
contacter les services de la Mairie ou la directrice de
l'Ecole Maternelle.

A l'avance, merci

La directrice



QUALITE DE L'EAU DE BOISSON

Analyses du 11/09/2015 par l'Agence Régionale
de Santé.

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en
vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



Le **3ème panneau d'information** situé en bas
du rocher de Naples est actuellement en état de
fonctionnement. Il sera mis en service après le passage
du CONSUEL que nous attendons. Merci pour votre
compréhension.

CULTURE



Carmen MARTINEZ

Guitare classique

Samedi 24 octobre 2015
à 20h30

Concert gratuit en l'Église de Ste-Anastasia-sur-Isère

Un mobil-home ne peut pas stationner sur un terrain privé

« Sont regardés comme des résidences mobiles de
loisirs (RML ou mobil-home), les véhicules
terrestres habitables, destinés à une occupation
temporaire ou saisonnière à usage de loisir, et qui
conservent des moyens de mobilité leur permettant
d'être déplacés par traction, mais que le code de la
route interdit de faire circuler » (article R. III-33 du
code de l'urbanisme). La RML ne peut être installée
que sur les terrains énoncés à l'article R. III-34 du
même code : parcelles résidentiels de loisirs
mentionnés à l'article R-III-32, terrains de camping
régulièrement créés et, enfin, villages de vacances
classés en hébergement léger au sens du code du
tourisme. En conséquence, en-dehors des
emplacements situés sur ces terrains aménagés, il
n'est pas possible d'installer une RML sur un
terrain privé, quelle que soit la zone dont il s'agit
(QE n° 56788 de M-J. Zimmermann, réponse du
ministère du Logement, JOAN 16/06/2015, p.
4594).

LA VIE ASSOCIATIVE



L'association **Coop'Art** est heureuse de vous faire part de sa création.

Composée de membres bénévoles, elle a en particulier pour but de travailler en lien avec les écoles afin d'initier les enfants aux arts plastiques et de les présenter aux artistes qui exposent à la Salle Garnier. Cette équipe est constituée d'enseignants, d'artistes, tous passionnés d'art et de culture avec l'intention de participer à cette belle aventure.

Lors de ces manifestations, nous leur offrirons la possibilité de créer avec eux de nouvelles œuvres.

De nombreuses rencontres ainsi que des ateliers ont été par le passé et seront programmés tout au long de l'année.

Une exposition commune (travaux artistes et enfants) sera prévue fin novembre, début décembre.

La date sera communiquée ultérieurement afin que nombre d'entre vous puissent assister.

Le président, Michel Potier

Danse Tasie

Et hip-hop, c'est reparti !



La période des forums associatifs et leurs flots de visiteurs passés, le club de Danse TASIE peut s'élancer pour sa quinzième saison (qui l'aurait cru ?).

Notre équipe de professeurs s'étoffe et vous propose cette année un catalogue de cours :

- JUSTINE : danses de salon, danses en ligne, danse sportive enfants, ; Step et Zumba
- SONIA : danse classique, modern jazz et éveil, (4 ans et +)
- ALEXIS : danses latines (salsa cubaine, bachata et kizomba etc...)
- JORICE : HIP-HOP (6 ans et+)

Comme vous pouvez le constater, il y en a pour tous (seul ou en couple), pour tous les goûts et pour tous les âges (de 4 à 77 ans)

Edwige

Horaires des cours de danses 2015/2016

Mercredi Ste Anastasie : Salle polyvalente

13h30 : Eveil (4-6ans) 14h30 : Modern Jazz Débutants
15h30 : Classique 16h30 : Modern Jazz moyens / avancés
17h30 : Zum'Fit 18h30 : Zumba 19h30 : Danse en ligne
20h30 : Danse de Salon Débutants

Samedi Ste Anastasie : salle des sports

17h : Hip-hop Enfants (6-8 ans) 18h : Hip-hop (8 ans et +)

Yolande 04.94.72.29.81

Justine 06.78.34.34.54

www.tasie-forcal.e-monsite.com

www.dansetasieforcal.fr



SI TASIE M'ETAIT CONTE



Dans le cadre des **journées européennes du patrimoine** les associations Si Tasie m'était conté et l'ASA des Eaux de l'Issole ont organisé une exposition sur le thème « l'eau à Ste-Anastasie » ainsi qu'une visite des canaux d'arrosage, du lavoir et des fontaines du village. Cette visite suivie et très appréciée par 80 personnes, dont beaucoup venant des départements du Var et des Bouches-du-Rhône, a été commentée par une guide conférencière du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte. L'après midi, une conférence a été donnée par le Président de la Fédération Régionale des ASA sur la problématique de l'eau en Provence et sur l'histoire et la législation des canaux d'arrosage.

Quant à l'exposition, qui a reçu la visite des deux classes supérieures de l'école primaire et de nombreux habitants du village et des alentours, elle a retracé au travers de nombreux documents, archives et objets, l'histoire des fontaines, des moulins et du canal d'arrosage et l'arrivée de l'eau potable à Ste-Anastasie. Le bureau remercie tous ceux et toutes celles qui par leur temps donné, leur travail et leur dévouement ont permis que ces journées soient une réussite !

Le bureau



VOLLEY-BALL



GYMNASIUM DE SAINTE ANASTASIE



Niveau détente FFVB

Tous les mercredis à 19h30

Niveau loisir adultes, adolescent(e)s et débutant(e)s

Contact : 04.94.72.22.79 ou 06.84.52.61.43

On vous attends, venez nombreux !

Ambiance conviviale.

LA VIE ASSOCIATIVE



ARTS'TASIE

L'exposition annuelle de l'association a eu lieu du 24 au 31 juillet, Salle Garnier.

A cette occasion 28 exposants dont 16 de Ste Anastasie ont pu montrer au public une centaine d'œuvres aux techniques très variées (huile, acrylique, aquarelle, fusain, pastel, photo, vitrail, etc).

De nombreuses personnes se sont déplacées pour le vernissage et toute la semaine qui a suivi.

Merci à tous,

Le Président, Dominique VILLAIN



Chorale "Chant et Amitié"

Notre chorale a repris son rythme de répétitions hebdomadaires depuis le 7 septembre. L'occasion de faire plus ample connaissance avec Boris Skhakoumidov, notre nouveau chef de chœur. D'autre part, nous avons eu depuis la rentrée, le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux choristes.

Petit rappel: nos répétitions ont lieu le lundi à 18h, salle polyvalente. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ou même simplement assister à une répétition. A bientôt !

Votre enfant aime chanter

L'association "Chant et Amitié", qui a 20 ans d'ancienneté dans le chant choral, envisage de créer un **chœur d'enfants**. L'activité serait encadrée par des membres de notre association, sous la direction de madame Michèle Sauvage, professeure des écoles à la retraite.

Elle concernerait les élèves de CE2, CM1, CM2, pour un effectif de 15 au minimum.

Les répétitions auraient lieu à la salle polyvalente de Sainte Anastasie, le **lundi de 17 à 18h**. Le chœur, auquel il faudra donner un nom, pourrait participer dans l'année, à un ou plusieurs concerts avec la chorale "Chant et Amitié".

L'activité serait gratuite, hormis le prix d'une adhésion à l'association soit 15€/an. Précision: notre assurance couvre ce type d'activité.

Si vous êtes intéressés, contactez Michel Bérenger par téléphone au **04.94.72.20.85**, ou par mail miberenger@orange.fr

Le Président, Michel BERENGER



CLUB DES CIGALES

Comme l'an dernier le Club des Cigales organise les « **PUCES des COUTURIERES** ». Celles-ci se tiendront le

25 octobre 2015 de 9h à 13h à la salle polyvalente.

Entrée libre.

Vous avez envie de vous « débarrasser » de vos restes de laine, de tissu, de boutons et autres articles de couture inscrivez-vous auprès de Françoise au **06.72.45.91.38** avant le 15 octobre - Participation demandée 3 € - donnant droit à un café.

*Club des Cigales*

voyages - culture - loisirs
Région sociale / rue Abbé Deshayes 81210 Ste Anastasie

VIDER VOS PLACARDS, ARMOIRES,
des restes de pelotes de laine, de tissus, de fils
des aiguilles à tricoter...
VENEZ nombreuses
aux

« PUCES DES COUTURIERES »
DIMANCHE 25 octobre 2015
de 9h à 13h

SALLE POLYVALENTE

Inscriptions avant le 15 octobre au 06 72 45 91 38
Table de 2,10 m pour 3 €



Entrée gratuite pour les visiteurs

NOUVEAU à partir du 21 octobre 2015 !! Vous aimez les mots, vous aimez jouer avec les mots, vous êtes amateurs de challenge alors venez à l'atelier «**JEUX D'ECRITURE**» le mercredi de 14h à 16h à l'ancienne mairie.

Assemblée Générale de l'association le **samedi 17 octobre 2015 à 11h** salle polyvalente ouverte aux membres de l'association et aux nouveaux adhérents - cotisation annuelle fixée à 13 €. Cette A.G. sera suivie d'un repas froid (5 € par personne) inscriptions avant le 5 octobre au **06.60.81.61.85** ou au **04.94.72.22.36**

La Présidente, Rose-Marie BRETON

APESA

Halloween
31 octobre 2015
de 17h à 20h30
salle polyvalente
défilé, goûter sucré-salé,
concours de citrouilles !



Entrée payante participation libre.
Gâteaux et tartes salées sont les bienvenus.
parentsdetasie@gmail.com ou 06.31.94.03.01

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Vendredi 9 octobre : A.G. Tennis Club à 18h
salle polyvalente
Samedi 17 octobre : A.G. Club des Cigales à
11h salle polyvalente
Samedi 24 octobre : Concert Guitare classique
Carmen Martinez à 20h30 en l'Église
Dimanche 25 octobre : Pucés des Couturières de
9h à 13h salle polyvalente
Samedi 31 octobre : APESA Halloween à 17h
salle polyvalente

Le carnet de Sainte-Anastasia

Naissance : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Eloïse GILLIOT née le 4 août 2015, la naissance de Meïlya MANGÉ née le 8 septembre 2015 ainsi que la naissance de Nino BORSATO né le 15 septembre 2015. Toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

Mariage : C'est avec plaisir que nous vous annonçons le mariage de Madame Valérie BASIEZ et de Monsieur Didier FRANCOISE célébré le 3 octobre 2015. Toutes nos félicitations aux heureux époux.



Julien Harty
Maréchal-ferrant

9 rue Victor Hugo
EML36 Sainte-Anastasia-sur-Isole

06 78 98 89 82

marchal.harty@gmail.com
www.facebook.com/harty.marochalerie

HARTY
Maréchalerie

Studio Musique Production
ANIMATIONS DIVERS

Frédéric Alberge
Animateur

+ dépannage informatique

06.86.30.38.30
06.32.20.55.66

alberge.frederic@orange.fr

**Isa coiff
à domicile**

coiffeuse à domicile
hommes, femmes et enfants
06 81 75 50 21



isa@isabelom@yahoo.fr

Joanna Dubols
Assistante Maternelle
joanna.dubols19@gmail.com

0756217716



Tai Ji Quan
(Tai Chi Chuan)

à SAINTE-ANASTASIE

RELACOM-IV propose l'apprentissage du Grand Enchaînement de l'École YANG, la douceur et la fluidité des mouvements favorisent notamment la détente physique et mentale.

Pour tout renseignement,
cours d'essai ou inscription :

06 62 65 75 73

relacomiv@relacom-iv.com
http://relacomiv.com/relacomiv/

RELACOM-IV - Rue de la Vierge 1001 - ACS Département 87 01 99

Petites annonces

Auxiliaire parentale recherche enfants à garder. Je possède le CAP Petite Enfance et 4 ans d'expérience (temps complet, périscolaire). Très grande disponibilité.
Me contacter pour plus d'informations au 06.34.27.01.38

Garde d'enfants, longue expérience avec BAF "petite enfance". Chèque emploi service. Mail : maluflos@yahoo.fr

Nouveau service - Aide à domicile indépendante livre vos courses dans la journée. Tarif adaptable (à partir de 5 € seulement). Passez votre commande au 06.46.19.14.26

Vide Maison le 10 et 11 octobre 2015. 23 rue Notre Dame (coté cour) parking des Ferrages. Tel : 06.21.56.73.21

A vendre Ford Fiesta TDCI année 2006 - 41 000 km TBE
4 000 € à débattre - Tel : 06.73.17.51.22.

Les poètes de Ste-Anastasia

PHOTO

Au tout début tu fus lumière
Tu ne servais qu'à copier
Tu ne voyais jamais la terre
Tout ce qu'elle pouvait donner

Tout était noir tout était blanc
C'était l'apartheid tout le temps
Est-ce qu'un noir peut être blanc
Sur pellicule seulement

En 45 tu fais la guerre
Tu as servi à partager
Tous ces moments de vraie misère
Et les agences à s'engraisser

L'argentique est un grand moment
Les pellicules s'embobinent
On ne prend plus que nos trombines
Et les diapos font notre temps

Le numérique est arrivé
On peut tout prendre à la fois
On shoote, on voit et on refait
Le bonheur enfin fait la loi.

Jean-Marie FRANCIOSA

31 Octobre 2015
DISCOTRAIN
Embarquez pour une soirée à bord du
discotrain spécial

Happy Halloween

Accueil : 19h30
Départ : 20h30 en gare de
Saint Anastasia
Discotrain : 20h30 / 20h45

Réservations :
www.aatfv.fr
06.07.42.03.04
Tarif : Adulte 12€

Enfants 6-12ans 6€

SNCF ASSOCIATION DU
TRAIN TOURISTIQUE
DE CHERBOURG